

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le seize du mois de février à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, maire.

Présents

Laurent HOURQUET - maire, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Marie ARGENCE, Robert CLERON

Absents excusés

Marielle GARONZI, a donné procuration à Annie VEAUTE
Catherine FEVRIER a donné procuration à Martine MARECHAL
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Jérôme GARCIA
Caroline COMBES a donné procuration à Laurent HOURQUET
Rémi DERON-LOUP
Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

Au cours de la séance, les délibérations suivantes ont été examinées :

1. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2023 – budget principal	Approuvée à l'unanimité
2. Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées au titre de l'exercice 2022	Le conseil municipal a pris acte
3. Débat d'orientation budgétaire 2023	Approuvée à l'unanimité
4. Création du budget annexe centre municipal de santé	Approuvée à l'unanimité
5. Création de postes et modification du tableau des effectifs titulaires	Approuvée à l'unanimité
6. Application du régime indemnitaire de la commune au cadre d'emploi des médecins territoriaux	Approuvée à l'unanimité

7. Prolongation du programme « Rénov' ta boutique »	Approuvée à l'unanimité
8. Projet d'aménagement d'espaces publics sur la partie Ouest du centre-ville	Approuvée à l'unanimité
9. Convention d'utilisation de la fourrière animale intercommunale de la Communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA)	Approuvée à l'unanimité
10. Rapport annuel du délégataire de service public de la fourrière automobile – exercices 2021 et 2022	Le conseil municipal a pris acte